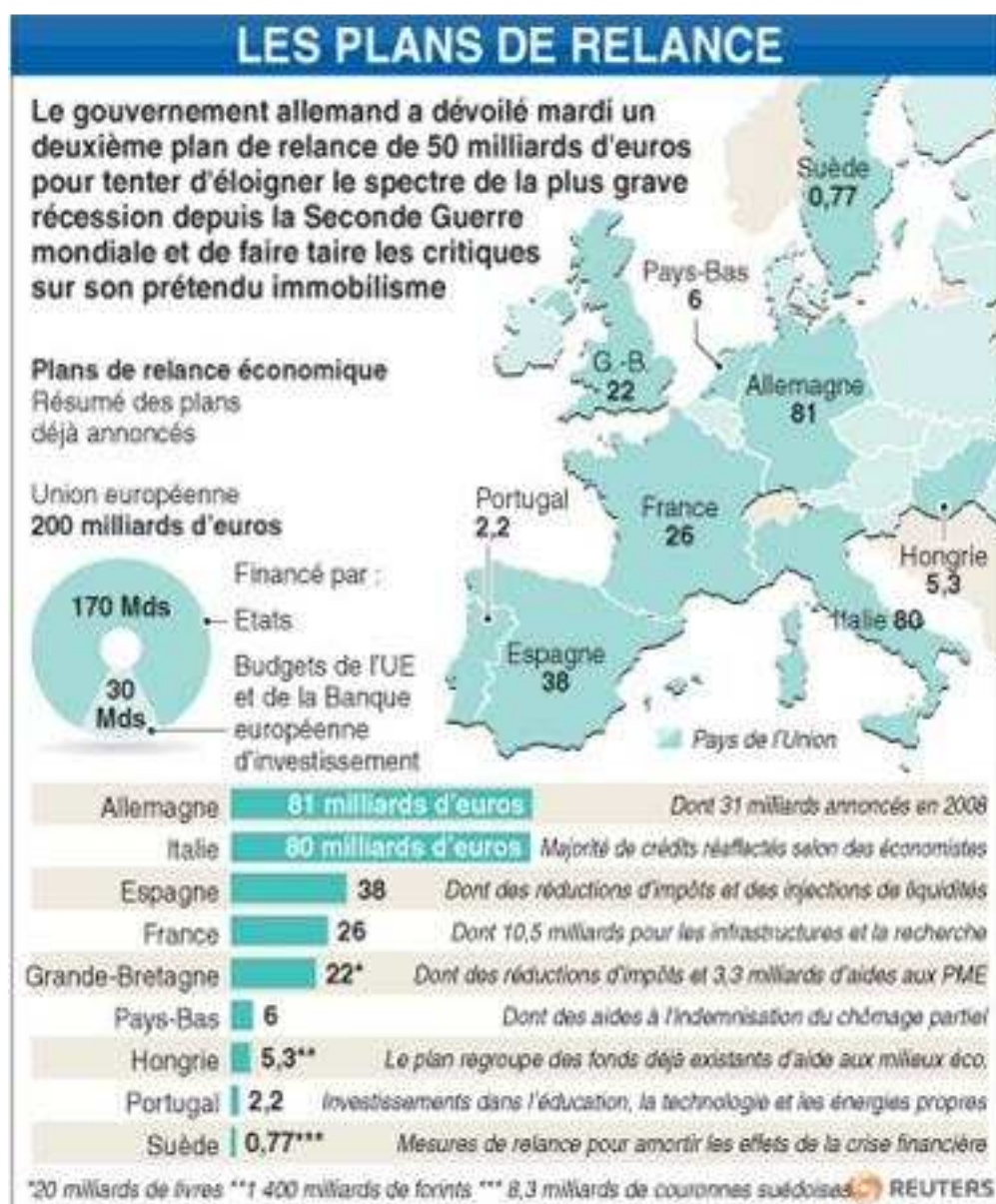


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 3/09

1



1. Le plan de relance français adopté à l'Assemblée
2. L'inflation en France s'établit à 1 % en 2008
3. CFTC, FO et CGT demandent la renégociation de l'assurance chômage
4. En 2008, les prix immobiliers ont reculé de 2,5% en France
5. Medef : rentrée sous tension pour Laurence Parisot
6. La CFTC refuse elle aussi la convention chômage
7. Mini-remaniement : Brice Hortefeux et Eric Besson promus
8. L'Elysée et Matignon s'affrontent sur le Livret A
9. Livret A : François Fillon annonce un taux à 2,5%
10. Holcim va réduire ses dépenses d'investissements
11. La fulgurante ascension de Xavier Bertrand
12. Les partenaires sociaux au chevet de la médecine du travail
13. Indemnisation du chômage : la CGC en passe de rejeter l'accord
14. L'UNSA-Police rompt avec sa maison mère, l'UNSA
15. Sarkozy amortit la baisse du taux du Livret A, ramené à 2,5 % jusqu'au 1er mai
16. SNCF : SUD-rail ou la stratégie du blocage

Les échos 13 janvier 2009

Le plan de relance français adopté à l'Assemblée

par Emile Picy

PARIS (Reuters) - Les députés français ont adopté le plan de relance économique de 26 milliards d'euros que l'opposition qualifie d'inefficace et porteur de "vieilles recettes" inadaptées à la crise actuelle.

L'Assemblée nationale a adopté par 316 voix contre 212 le projet de loi "pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés" qui compose le dispositif annoncé le 4 décembre par Nicolas Sarkozy avec le projet de loi de finances rectificative pour 2009.

Le collectif budgétaire a été adopté jeudi dernier par les députés.

Les groupes UMP et du Nouveau Centre (NC) ont voté pour les deux textes. Le groupe socialiste, radical et citoyen (SRC) et celui de la gauche démocrate et républicaine (GDR, PC et Verts) ont voté contre.

Le Sénat examinera le plan de relance, priorité gouvernementale en ce début d'année 2009, les 21 et 22 janvier.

L'opposition de gauche, qui plaide pour une relance par la consommation, a dit rejeter un texte "au minimum inefficace au regard des enjeux, au pire ouvrant la parenthèse du 'laissez-nous régler nos petites affaires'".

"COMPLET ET ÉQUILIBRÉ"

On n'en "mesurera les effets négatifs et pervers que lorsqu'il sera trop tard", a affirmé le député socialiste François Brottes.

"Vous nous réservez de vieilles recettes", a estimé pour sa part François de Rugy (Verts). "Dans l'attente de vraies mesures de relance, de propositions concrètes pour répondre aux besoins urgents des Français, avec nos collègues communistes nous votons contre", a-t-il dit.

Pour le Nouveau Centre, Nicolas Perruchot a défendu un plan "complet et équilibré", "en l'état actuel de ce que nous savons".

Le premier volet du plan, le "collectif budgétaire", propose une avance de trésorerie aux collectivités locales, ouvre des crédits supplémentaires à hauteur de 10,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 9,8 milliards d'euros de crédits de paiement.

Il autorise l'Etat à accorder sa garantie dans le cadre de grands projets d'équipement et d'infrastructures dans la limite d'un plafond global de 10 milliards d'euros.

Le déficit budgétaire s'alourdira ainsi de 12,352 milliards d'euros en 2009 pour atteindre 79,338 milliards d'euros.

Le second texte propose de simplifier les procédures d'exécution des programmes d'investissement et vise à donner plus de souplesse aux procédures d'autorisation de construction de logements et à faciliter les programmes d'investissements publics et privés.

Plusieurs amendements ont été retenus comme celui du gouvernement qui permet, jusqu'au 1er janvier 2011, de cumuler l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt "développement durable" - plus communément appelé crédit impôt "chaudière".

Édité par Gilles Trequesser

Le monde 14 janvier 2009

L'inflation en France s'établit à 1 % en 2008

4

Quelle curieuse année que 2008 ! Pendant tout le premier semestre, placé sous le signe d'un net regain de l'inflation, le gouvernement, les entreprises et les ménages se sont demandé jusqu'où monteraient les prix en général, ceux du pétrole et des produits alimentaires en particulier. On n'avait pas connu semblable situation depuis les deux chocs pétroliers des années 1970. Puis, en un temps record, la situation s'est inversée : le prix du baril, qui avait dépassé les 140 dollars, a décéléré ; ceux des produits alimentaires et de l'immobilier se sont assagis.

Le second semestre de l'année aura été radicalement différent. Les statistiques de l'Insee montrent que les prix ont reculé quasiment mois après mois après le pic d'inflation de juin et juillet 2008 (+3,6 %, en glissement annuel). Dans un contexte de fort ralentissement économique mondial et de récession aux Etats-Unis et dans la zone euro, les craintes des agents économiques et des pouvoirs publics ont changé de nature. Elles se résument en une question : serions-nous finalement menacés par la déflation, cet enchaînement fatal qui conduit de la baisse durable et généralisée des prix au recul de l'activité, à l'image de ce qu'a connu le Japon dans les années 1990 à la suite de l'éclatement de sa bulle immobilière et boursière ? Le mouvement de "*désinflation extrêmement rapide*", qui est à l'œuvre actuellement, selon la conjoncturiste Karine Berger (Euler Hermès Sfac), et dont témoigne le nouveau recul de 0,2 % des prix en décembre, constitue, d'abord, une bonne nouvelle. L'envolée des prix de l'or noir (+100 % en six mois) pendant la première moitié de l'année 2008 aura coûté cher à l'économie française : un demi-point de croissance, selon les calculs du ministère de l'économie. La baisse des prix du baril et le reflux de l'euro, a contrario, vont jouer dans le sens d'un soutien à la croissance. La hausse des prix a eu en 2008 des effets très différents sur les finances de l'Etat. Les recettes de TVA, assises sur les prix, ont augmenté pendant la première moitié de l'année. En revanche, les rentrées de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont été plus mauvaises que prévu, et la charge de la dette a augmenté de 4 à 5 milliards d'euros en raison de l'indexation sur les prix d'une partie de celle-ci. Pareille mésaventure ne devrait pas se renouveler cette année. Autre point positif, selon un conseiller de Christine Lagarde, "*les ménages ont pris en compte dès septembre la baisse des prix. C'est probablement ce qui explique une assez bonne résistance de la consommation en France*", analyse Bercy. Une inflation basse est bonne pour le pouvoir d'achat. Les ménages aux revenus modestes, les plus pénalisés par la hausse des prix, bénéficieront en 2009 de l'effet positif de l'inflation basse et de l'indexation d'un certain nombre de prestations sociales sur des prix 2008 élevés. Toutefois, ces effets positifs pourraient être assez largement contrebalancés par les conséquences négatives de l'augmentation du chômage sur l'évolution des revenus.

Au second semestre de 2008, les prix de détail ont reculé tous les mois, sauf en août. L'inflation, qui, selon les prévisions de l'économiste Jean-Christophe Caffet (Natixis), pourrait être "*très légèrement négative*" en juin et en juillet, passerait de 2,8 % en 2008 (1 % en glissement annuel) à 0,6 % en 2009 en moyenne annuelle. L'économiste ne croit pas pour autant au risque de déflation : il met en avant le caractère "*soutenable*" de l'endettement des ménages en France et la persistance d'une inflation sous-jacente (hors énergie, produits frais et tarifs publics) qui reste autour de 2 %. "*Je ne crois pas à la déflation en 2009. Les entreprises sont encore en train de rattraper les chocs de prix haussiers du début de l'année 2008, et l'économie française continue de tourner avec des prix de production en hausse de 1 à 2 %.*"

Compte tenu des effets d'entraînement de la hausse du Smic sur les salaires, je ne pense pas que les salaires nominaux vont baisser en France", note de son côté Karine Berger. Ce risque semble plus élevé aux Etats-Unis et en Allemagne.

Claire Guélaud

CFTC, FO et CGT demandent la renégociation de l'assurance chômage

Le refus de la CFTC, à l'unanimité, lundi 12 janvier, de signer l'accord sur l'assurance-chômage après ceux de la CGT et de FO, affaiblit l'accord sur l'assurance-chômage conclu le 24 décembre. Avec trois refus sur les cinq confédérations gestionnaires de l'Unedic, cet accord est minoritaire. Seule pour le moment, la CFDT a décidé de signer le texte, tout en appelant les autres syndicats à *"prendre leur responsabilité"*. La CFE-CGC doit encore donner sa réponse le 20 janvier. Elle pourrait être positive.

Côté patronal, après les décisions du Medef et de l'UPA de soutenir l'accord, la CGPME devrait décider, mardi, de signer. La décision récente du gouvernement d'augmenter sa participation dans le financement du chômage partiel pour les petites entreprises n'y est sans doute pas pour rien.

Le gouvernement va donc devoir décider d'agréer ou non un accord qui est minoritaire dans le camp syndical. Selon le code du travail, la signature d'un seul syndicat suffit. Mais, dans un contexte de forte remontée du chômage, un accord minoritaire qui fixe les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi pour 2009 et 2010 n'est pas une bonne chose.

Tout en confirmant sa signature, la CFDT considère elle-même que l'accord est affaibli. *"Si des syndicats trouvent l'accord mauvais, ce qui est tout à fait respectable, explique Gaby Bonnard, il faut aller au bout et s'opposer."*

Jugeant que *"le texte va dans le bon sens mais est insuffisant au regard de la crise économique"*, selon Gabrielle Simon, la CFTC ne s'opposera pas. La CGT, elle, votera contre au Conseil national de l'emploi et FO n'a pas encore précisé quelle serait son attitude, mais s'était opposée aux dernières conventions.

A l'Elysée, le conseiller social très vigilant du président de la République, Raymond Soubie, réaffirme que *"l'assurance-chômage doit rester l'affaire des partenaires sociaux"*. *"Soit l'Etat se substitue et fixe les nouvelles règles, mais c'est la fin du paritarisme, soit le droit d'opposition n'est pas exercé par les non-signataires et laisse implicitement place à l'agrément de l'accord, soit on prolonge la convention précédente et on demande aux partenaires sociaux de trouver un nouvel accord"*, explique-t-il. C'est justement le scénario auquel pensent les syndicats qui ont refusé de signer. FO a même écrit aux organisations patronales, lundi soir, pour leur demander de rouvrir des négociations.

MANQUE À GAGNER

Selon le dernier chiffrage du projet d'accord de décembre effectué par l'Unedic lundi, *"l'impact des nouvelles règles d'affiliation minimum"* serait de 76 500 entrées supplémentaires dans l'assurance-chômage, pour un coût de 263 millions d'euros en 2009, et de 88 400 entrées en 2010, pour quelque 517 millions d'euros.

L'Unedic précise aussi que la diminution des cotisations réclamée par les organisations patronales aboutirait à un manque à gagner de 454 millions d'euros en 2009 et de 1,179 milliard en 2010. Les pertes totales pour l'assurance-chômage, compte tenu des baisses de recettes et des dépenses supplémentaires, seraient de 2,5 milliards d'euros pour les deux prochaines années, dont 736 millions en 2009. De son côté, la CGT produit un autre chiffrage de l'Unedic : en simulant l'application des nouvelles règles sur 2007, 70 000 demandeurs d'emploi supplémentaires seraient entrés dans l'assurance-chômage et 168 000 d'entre eux auraient vu leurs durées d'indemnisation réduites.

Rémi Barroux

En 2008, les prix immobiliers ont reculé de 2,5% en France

Après le réseau Century21, c'est la Fédération nationale des agents immobiliers (Fnaim) qui a livré, mardi 13 janvier, son bilan pour 2008 et confirmé qu'elle aura été la première année de baisse des prix : la Fnaim estime que la diminution a été de 2,5 %, là où Century 21 la pensait limitée à 1,76 %, après dix ans de hausse ininterrompue.

Entre 1998 et 2008, les biens immobiliers se sont renchérissés de 125 %, selon l'indice Fnaim, voire de 140 % pour les seuls appartements. Mais ces deux acteurs du secteur s'accordent pour juger le quatrième trimestre 2008 particulièrement morose, avec une chute des prix de 9,9 % par rapport au dernier trimestre 2007.

6

Le repli concerne les biens les plus chers et les plus grands. Au cours des trois derniers mois de 2008, le prix des quatre-pièces chutait de 14%, celui des maisons de 11,4%, tandis que les deux-pièces ne perdaient que 5,5 % et les studios 9,3 %.

"La politique du crédit rare fait qu'il est plus simple, aujourd'hui, même pour une clientèle aisée, de trouver 150 000 euros que 500 000 euros", constate Henry Buzy-Cazaux, le délégué général de la Fnaim. Le séisme financier et la dépression économique touchent aussi, pour une fois, les personnes fortunées, qui ont vu fondre leurs portefeuilles boursiers et leurs stock-options, se dégonfler leurs primes et bonus et se replier leurs parachutes dorés. Tous ces clients, prompts à acheter, avec l'une ou l'autre de ces ressources, de belles maisons – quitte à les surpayer – désertent, ces temps-ci, les agences immobilières.

DES MOIS "TERRIBLES"

Du coup, l'activité est en baisse globale de 20 % : *"Les premiers mois de 2009 seront terribles pour bon nombre d'agents immobiliers, car ils ne perçoivent leur commission que trois mois après avoir négocié une promesse de vente; or, ils en ont conclu très peu au cours des derniers mois de 2008",* prédit Jean Lavaupot, président du réseau d'agences Era France.

L'hécatombe a déjà commencé : les seuls mois de novembre et décembre 2008 ont vu, dans la France entière, 284 agences placées en redressement judiciaire (chiffre Infogreffe) et l'on peut craindre qu'environ 20 % des 35 000 agents titulaires d'une carte professionnelle soient contraints, à moyen terme, de quitter le métier.

"Hélas, ce ne sont pas forcément les professionnels compétents et dédiés au service des consommateurs qui survivront. Les plus menacés sont plutôt ceux qui ont investi dans leur structure et qui n'arrivent pas, dans le contexte actuel, à faire face à leurs charges", déplore M. Buzy-Cazaux, qui a conclu un accord avec la banque Oséo pour aider ses adhérents à obtenir des garanties de crédit et passer ce mauvais cap.

A titre d'exemple, le réseau Century 21 a, en un an, perdu une quarantaine d'agences et n'en a plus que 930; Era en a fermé 8 et en conserve 364, tandis que le nombre de points de vente d'Orpi passait de 1280 à 1250. Mais ces fermetures n'annuleront pas les 10 000 créations intervenues depuis 2000, pas plus que les baisses de prix – fin 2008 et, sans doute, en 2009 – n'effaceront une décennie de hausse.

Isabelle Rey-Lefebvre

Le figaro 14 janvier 2009

Medef : rentrée sous tension pour Laurence Parisot

Des voix pointent la responsabilité de la patronne des patrons dans les ratés de l'accord sur l'assurance-chômage.

Sérénité. C'est le sentiment qu'a voulu donner Laurence Parisot, mardi, lors de sa conférence de presse de rentrée. Et pourtant, rarement la donne n'a été aussi complexe qu'en ce début d'année pour la présidente du Medef. Dans les jours qui viennent, elle devra affronter la sortie d'un livre à charge sur ses relations avec l'UIMM (*Enquête sur le patronat*, de Guillaume Delacroix, Plon). Lundi aura lieu le procès en diffamation qu'elle a intenté contre l'ancien patron de la puissante Fédération de la métallurgie, Daniel Dewavrin, qui pourrait tourner au grand déballage. Et son ancien numéro deux l'accuse, lui, d'en savoir plus qu'elle ne l'admet sur les circuits controversés du 1% logement.

Dans l'immédiat, c'est le dossier de l'assurance-chômage qui tourne mal. La patronne des patrons a eu beau saluer mardi «des textes aux innovations majeures, différents de tout ce qui a été fait depuis vingt ans» - en référence aussi au projet d'accord sur la formation professionnelle - pour l'heure, une seule signature syndicale (la CFDT) est assurée. Côté patronal, la CGPME a exprimé une réserve inédite, qualifiant le texte de «marché de dupes». Elle se prononcera ce soir. Faute d'un nombre suffisant de signataires, l'État pourrait reprendre la main et imposer ses critères d'indemnisation du chômage. «On aurait tort d'exclure cette hypothèse», a prévenu Laurence Parisot, se demandant si le paritarisme n'était pas «en train de marquer un but contre son camp». À qui la faute ? La patronne du Medef renvoie la balle aux non-signataires du texte (CGT, FO et CFTC), qui «ne sont pas prêts à s'engager sur un accord qui n'a jamais autant ouvert de droits» nouveaux pour les chômeurs. Mais Laurence Parisot a elle aussi une part de responsabilité. Notamment en ayant imposé l'un de ses proches comme chef de file patronal : Patrick Bernasconi, le président de la Fédération des travaux publics. «Il n'était pas calibré pour le poste, avoue aujourd'hui un cacique du Medef. Conduire une négociation d'assurance-chômage requiert 50 % de connaissance technique et 50 % de subtilité dans les rapports humains. Or il lui manquait clairement les deux.»

Pour Gabrielle Simon, la négociatrice de la CFTC, «Laurence Parisot a mis plusieurs fois son négociateur en porte-à-faux, en déclarant que l'objectif du patronat était d'obtenir une baisse des cotisations : lui ramait pour calmer les esprits en séance.»

Un contraste avec la liberté de manœuvre dont disposait Denis Gautier-Sauvagnac («DGS»), l'ex-patron de l'UIMM et président en alternance du régime d'assurance-chômage, qui conduisait naguère ces négociations. «DGS était compétent sur le fond et il savait caresser les syndicats dans le sens du poil», confirme un responsable patronal. Certains syndicalistes en sont même arrivés à lancer, ironiques, lors des interruptions de séances : «DGS, reviens !».

La CGPME marque son territoire

Autre choix reproché à Laurence Parisot : l'exclusion de la délégation patronale de l'actuel patron de l'Unedic (l'organisme qui finance l'assurance-chômage), Geoffroy Roux de Bézieux. Une première. «Une connaissance des rouages de la maison, notamment pour obtenir des chiffres fiables, nous aurait été utile», expliquent plusieurs sources. Ironie de l'histoire, Geoffroy Roux de Bézieux a été appelé la semaine dernière à la rescousse par le Medef pour tenter de «vendre» - sans succès - à la CFTC et à la CFE-CGC un accord qu'il n'avait pas négocié mais qu'il devra appliquer s'il est agréé.

Dernière complication : la CGPME, qui autrefois marchait main dans la main avec l'UIMM, «cherche de plus en plus à marquer son territoire par rapport au Medef et leur animosité réciproque a pesé dans les débats», explique un responsable patronal. L'organisation présidée par Jean-François Roubaud ne supporte plus que le Medef marche sur ses plates-bandes en se disant le porte-parole des PME et cherche à tout prix à rappeler son indépendance.

La CFTC refuse elle aussi la convention chômage

La centrale chrétienne durcit le ton et isole ainsi la CFDT.

C'est non ! La CFTC a refusé lundi d'approuver le projet de nouvelle convention d'assurance-chômage, négocié pendant plusieurs mois. Elle rejoint ainsi la CGT et FO dans le camp des non-signataires. «C'est un bon accord, mais il est insuffisant, explique Gabrielle Simon, la vice-présidente de la CFTC. On ne peut pas acter une baisse des cotisations sur un simple critère comptable alors que le nombre de chômeurs va exploser.» Le projet d'accord prévoit une baisse des cotisations chômage (de 0,5 point au plus par an) dès lors que le «résultat d'exploitation semestriel» de l'assurance-chômage dépasse 500 millions d'euros.

8

La centrale chrétienne fonde aussi son refus de signer sur deux autres points fondamentaux du texte. Si tout demandeur d'emploi peut prétendre demain être indemnisé dès lors qu'il aura travaillé quatre mois dans les vingt-huit derniers, il devra avoir cotisé six mois dans l'année qui suit pour prétendre à une deuxième inscription. «Cette mesure va exclure pas mal de précaires, notamment des jeunes, d'une deuxième inscription au chômage», conteste Gabrielle Simon. La numéro deux de la CFTC n'accepte pas non plus que, en cas de «rechute» au chômage, les droits à indemnisation acquis et non «consommés» ne soient pas reportés.

FO écrit au patronat

La CFTC, habituellement réformiste et qui a signé toutes les conventions chômage précédentes, laisse ainsi **la CFDT assumer ce texte seule ou presque** - la CFE-CGC se prononcera le 2 janvier. C'est ce que François Chérèque voulait par-dessus tout éviter ! La CFDT n'a pas oublié combien lui avait coûté son soutien à la réforme Fillon des retraites et à une précédente convention chômage, qui avait donné lieu à l'affaire des «recalculés». Elle demandait, au minimum, que les non-signataires expriment leur opposition à l'agrément du texte par l'État, pour qu'ils assument ainsi publiquement leur rejet d'un dispositif qui doit indemniser de 100 000 à 300 000 chômeurs supplémentaires. Or la CFTC ne s'opposera pas à cet agrément, même si elle espère que le gouvernement demandera aux partenaires sociaux d'améliorer leur texte.

De son côté, FO a écrit lundi soir aux trois organisations patronales pour demander, elle aussi, la réouverture de la négociation. FO se fonde notamment sur un nouveau chiffrage effectué par l'Unedic sur les effets de la réforme. En deux ans, les dépenses augmenteraient de 895 millions d'euros et les cotisations baisseraient de 1,6 milliard. «La nouvelle convention accorde deux fois plus de baisses de cotisations que d'augmentations de nouveaux droits pour les chômeurs», s'insurge Jean-Claude Mailly, le patron de FO.

La centrale de Jacques Voisin a aussi approuvé l'accord sur la formation professionnelle.

Le monde 15 janvier 2009

Mini-remaniement : Brice Hortefeux et Eric Besson promus

L'Elysée a annoncé, jeudi 15 janvier, en fin de matinée, le mini-remaniement gouvernemental attendu depuis plusieurs semaines. Xavier Bertrand, qui prend la tête de l'UMP, est remplacé au ministère du travail par Brice Hortefeux, lequel est remplacé à l'immigration par Eric Besson. Nathalie Kosciusko-Morizet, qui était jusqu'à présent secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'écologie, a été nommée secrétaire d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique, auprès du premier ministre. Le communiqué de l'Elysée ne lui mentionne pas de remplaçant pour le poste qu'elle quitte à l'écologie.

Christine Boutin, qui était jusqu'ici ministre du logement et de la ville, perd le secteur de la ville. Brice Hortefeux aura désormais dans ses attributions le travail, les relations sociales, la famille, la solidarité mais également la ville.

Nicolas Sarkozy poursuit les ajustements, par petites touches, de l'équipe gouvernementale. Il a ainsi nommé début décembre Patrick Devedjian à un ministère nouveau de la relance économique et élargi, en début de semaine, le périmètre des fonctions de Martin Hirsch, désormais haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté mais aussi à la jeunesse. Il a aussi remplacé, le 12 décembre, le secrétaire d'Etat aux affaires européennes Jean-Pierre Jouyet par Bruno Le Maire.

9

L'Elysée et Matignon s'affrontent sur le Livret A

C'est le demi point de la discorde. François Fillon voulait 2 %. Nicolas Sarkozy a imposé que le taux de rémunération du livret A, fixé au niveau record de 4% depuis le mois d'août 2008, soit abaissé "*seulement*" à 2,5 % à compter du 1er février. Pour ne pas désespérer les Français en divisant par deux la rémunération de leur produit d'épargne préféré.

Deux stratégies s'opposent à la tête de l'Etat : celle du premier ministre, qui est dans la rationalité économique et trouve logique que la rémunération de l'épargne populaire baisse quand l'inflation recule. Celle du président de la République, qui s'inquiète de l'effet psychologique d'une telle décision et ne veut pas mécontenter les Français, alors que des menaces existent sur le pouvoir d'achat et que le chômage s'envole. "*Nous avons une approche prudente du dossier*", affirme-t-on à l'Elysée.

Le gouvernement essaie de rattraper l'effet désastreux du couac, alors que François Fillon devait présenter ses vœux à la presse jeudi midi tandis qu'un remaniement ministériel était imminent. "*Qu'il y ait un débat au sein du gouvernement, cela devrait vous réjouir. Vous n'arrêtez pas de dire qu'il n'y a qu'une autorité, qu'il n'y a pas de débat, pas de discussion*", a expliqué jeudi 15 janvier le porte-parole du gouvernement Luc Chatel sur RTL. "*Le gouvernement va prendre en compte le fait de rémunérer justement l'épargne populaire, mais en même temps de permettre des conditions d'accès au logement social qui soient les meilleures*", a poursuivi M. Chatel. Pour laisser la fièvre retomber, il n'est pas exclu que l'annonce officielle de la décision, qui doit intervenir après une recommandation du gouverneur de la banque de France, Christian Noyer, soit légèrement retardée.

Le taux de rémunération du livret A, détenu par 46 millions de Français pour un montant colossal de 130 milliards d'euros, est censé être fixé par une formule automatique qui tient compte des taux d'intérêts sur les marchés financiers et de l'inflation. Cette règle a été définie en 2003 pour faciliter la tâche des responsables politiques, toujours en peine de décider des baisses de rémunération impopulaires. Avec la récession et la chute du cours des matières premières, la hausse des prix est redescendue à 1 % en décembre 2008, selon les chiffres de l'Insee mercredi. La banque de France fait alors son calcul, comme le prévoit la loi : le taux du Livret A doit être ramené à 2 %.

"C'EST FILLON QUI S'EST TROMPÉ"

C'est l'hypothèse sur laquelle les observateurs tablent alors. En début de soirée, François Fillon la défend publiquement. "*La règle s'appliquera sans coup de pouce*", annonce le premier ministre sur Public Sénat. "*Quand l'inflation est à 3 %, le livret A est à 4. Si l'inflation est à 1 %, le livret A doit baisser d'autant*", assure le Premier ministre.

Tentative de passage en force ou désaccord ? A l'Elysée, on confirme au *Monde* vers 21 heures qu'il y aura bien un coup de pouce et que c'est le taux de 2,5 % qui s'appliquera. Jeudi matin, Matignon restait injoignable tandis que les conseillers de Nicolas Sarkozy faisaient mine de ne pas comprendre les déclarations publiques du locataire de Matignon.

"C'est Fillon qui s'est trompé. Peut-être a-t-il fait un lapsus. Lui et le président ont décidé ensemble de fixer le taux à 2,5 % lors de leur tête à tête mercredi avant le conseil des ministres", assurait-t-on à l'Elysée.

Cette décision avait suscité la réprobation de la Banque de France et de Bercy, qui ont essayé mercredi de renverser la décision. Selon eux, l'arbitrage de l'Elysée va pénaliser ceux qui empruntent sur les ressources du Livret A, et dont le coût de financement dépend du taux de livret : les organismes HLM et une partie des PME. Ne pas baisser les taux serait incohérent, à l'heure où ces acteurs sont invités à soutenir la croissance et à un moment où la banque centrale européenne (BCE), qui se réunissait jeudi, continue de baisser ses taux. Quant à la rémunération réelle du livret A, elle sera avec la chute de l'inflation bien plus généreuse en 2009 que les 0,8 % de 2008.

François Fillon comptait, jeudi matin, sur le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, pour lui sauver la face. Son intervention, prévue par la procédure, n'a pas tardé. Jeudi en fin de matinée, M. Noyer a fait savoir, dans un communiqué, que sur le fond, aucune circonstance exceptionnelle ne justifiait de déroger à la règle de calcul automatique du taux. *"Ce taux traduit le fort réajustement des taux d'intérêt à court terme au cours des derniers mois"*, relève le communiqué. *"Il se situe très nettement au-dessus de l'inflation constatée au mois de décembre (...) à un niveau qui permet donc très largement de préserver le pouvoir d'achat"*, poursuit le communiqué.

Mais le gouverneur de la France se prononce, malgré tout, pour une atténuation de la baisse du taux Livret A à 2,5 %, et non aux 2 % résultant de la règle, afin d'en limiter l'effet brutal dû au retournement de conjoncture. En clair, la Banque de France juge la fréquence de calcul du taux, fixée deux fois dans l'année, les 1er février et 1er août, trop brutale. Elle recommande au gouvernement de réexaminer les taux tous les trois mois, et de limiter l'amplitude de la baisse à 1,5 %. Le décret de fixation du taux devrait être rapidement modifié.

Les échos 15 janvier 2009

Livret A : François Fillon annonce un taux à 2,5%

Désavoué par l'Elysée mercredi soir, François Fillon a finalement confirmé que le taux du Livret A allait passer de 4% à 2,5% au 1er février. Il avait laissé entendre dans un premier temps que sa rémunération s'alignerait sur le recul de l'inflation, soit à 2%.

La question de l'ampleur de la baisse du taux de rémunération du Livret A a une fois encore donné lieu à un affrontement entre Nicolas Sarkozy et François Fillon. Et le Premier ministre a dû céder, annonçant finalement, lors de ses vœux à la presse, que le taux du Livret A allait passer de 4% à 2,5% au 1er février tout en précisant qu'il serait "réexaminé" en fonction des évolutions de l'inflation.

Les faits : l'annonce hier d'un recul de l'inflation hors tabac à 1% en glissement annuel en décembre qui laissait penser que le taux de rémunération du Livret A devrait mécaniquement tomber de 4% à 2% au 1er février. Sur Public Sénat, le Premier ministre François Fillon indiquait alors que le gouvernement n'amortirait pas cette baisse

Mais peu après, le chef du gouvernement était désavoué par l' Elysée qui décide de ramener ce taux à 2,5%.

Sans surprise, la Banque de France a soutenu l'Elysée. Elle a transmis à la mi-journée une recommandation (lire l'encadré) que le gouvernement avait le loisir de suivre ou non. Elle a demandé que les ajustements du taux du Livret A soient limités dans leur ampleur, *"par exemple à 150 points de base"*, et effectués à intervalles plus rapprochés. Une telle variation de 150 points de base devait ramener le taux du Livret A à 2,5% contre 4% actuellement.

Plus tôt dans la matinée, le porte-parole du gouvernement Luc Chatel avait refusé d'indiquer s'il serait ramené à 2% ou 2,5%. *"Le résultat, nous le connaissons dans les prochains jours"*, avait-il déclaré sur RTL. Interrogé pour savoir s'il y avait débat au sein de l'exécutif, Luc Chatel avait répondu : *"Qu'il y ait un débat au sein du gouvernement ça devrait vous réjouir"*. *"Le gouvernement va prendre en compte deux choses : le fait de rémunérer justement l'épargne populaire et en même temps permettre des conditions d'accès au logement social qui soient les meilleures"*, avait précisé le secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation.

Interrogée sur la question lors d'une conférence de presse en marge d'une rencontre des exportateurs français, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, avait pour sa part rappelé la méthode de calcul. Le taux de rémunération du livret A se fera *"sur la base d'une formule mathématique" mais aussi "d'une appréciation des circonstances économiques"*, avait précisé l'hôte de Bercy. *"Ce que j'attends, c'est la proposition technique de la Banque de France. Sur la base de cette recommandation, je fixerai le taux de rémunération du Livret A"*, avait expliqué Christine Lagarde

Le livret A est un produit d'épargne défiscalisé détenu par 46 millions de Français. Son taux est fixé à 4% depuis le 1er août, son plus haut niveau depuis 1996. La Banque de France devrait transmettre ses recommandations dans la soirée. Depuis le 1er janvier, les banques sont autorisées à distribuer ce produit, jusque-là apanage de la Banque Postale et des Caisses d'épargne.

Le calcul du taux

Depuis l'arrêté du 29 janvier 2008, les taux du Livret A et du LDD " sont égaux, après arrondi au quart de point le plus proche, au chiffre le plus élevé entre : a. La moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois et de la moyenne mensuelle de l'Eonia, et, d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice Insee des prix à la consommation ; b. L'inflation majorée d'un quart de point. "

A partir de cette formule, la Banque de France détermine deux fois dans l'année, le 15 janvier et le 15 juillet, le taux servi. " Toutefois, lorsque, à l'occasion de son calcul, la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation (...) ou que l'application de la règle (...) conduit à un taux ne permettant pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants, le gouverneur transmet l'avis et les propositions de taux au ministre chargé de l'Economie, président du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Dans ces cas, les taux sont maintenus à leur niveau antérieur et le Comité de la réglementation bancaire et financière examine l'opportunité de les modifier. " (Précision de la CRBF le 24 juillet 2003.)

Holcim va réduire ses dépenses d'investissements

ZURICH (Reuters) - Le cimentier Holcim fait savoir qu'il réduira ses dépenses d'investissement cette année, mais il considère que son activité bénéficiera des projets d'infrastructure prévus par les plans de relance gouvernementaux

Le deuxième cimentier mondial - principal concurrent du français Lafarge avec l'allemand HeidelbergCement et le mexicain Cemex - a indiqué lors d'une présentation qu'il prévoyait en 2009 des investissements de 400 millions de francs suisses seulement après 1,2 milliard en 2008, en raison de la crise économique qui frappe particulièrement l'immobilier.

Le groupe a assuré qu'il disposait d'un bilan solide et de liquidités suffisantes et qu'il n'avait dont besoin que d'un faible financement à brève échéance. Holcim se voit bien positionné pour profiter des programmes de relance conjoncturels. Mais il a précisé qu'il n'accepterait que des projets avec une brève période de remboursement.

La fulgurante ascension de Xavier Bertrand

Le ministre du travail a quitté jeudi le gouvernement pour devenir secrétaire général de l'UMP, poursuivant son irrésistible montée vers les sommets du pouvoir. L'ex-ministre du Travail restera comme l'homme des premières grandes réformes du quinquennat, mais aussi comme celui ayant "trahi" les syndicats concernant le temps de travail.

Où s'arrêtera-t-il? A 43 ans, Xavier Bertrand a quitté jeudi le ministère du Travail, cédant "*volontairement*" son maroquin pour la deuxième fois au cours d'une carrière ministérielle fulgurante, pour devenir le nouvel homme fort de l'UMP et peser au Parlement face à son rival Jean-François Copé. "*Je suis pas énarque, pas Parisien, et pas attaché non plus au statut ministériel*", confiait-il mardi. Et d'ajouter : "*ce n'est pas le coeur léger que l'on quitte des fonctions ministérielles, mais la vie politique n'est pas que gouvernementale*".

Après un baptême du feu dans le gouvernement Raffarin en 2004, il avait déjà renoncé, en 2007, au portefeuille de la Santé qu'il occupait depuis 2005, pour suivre la campagne du candidat Sarkozy, en tant que porte-parole. Pour son dernier Conseil des ministres, cette figure montante de la génération Sarkozy, surnommé le "*chouchou*", a reçu un hommage appuyé du président pour "*les avancées sociales qu'il a permises*".

Derrière ses rondeurs, cet homme ambitieux, boulimique de travail, a mis en musique, depuis mai 2007, la politique sociale du chef de l'Etat. Le verbe facile, toujours maîtrisé et courtois, il a multiplié les contacts avec les syndicats, sans pour autant rien leur céder sur l'essentiel.

A l'automne 2007, n'hésitant pas à entamer un dialogue direct avec la CGT, Xavier Bertrand a réussi à imposer la réforme des régimes spéciaux de retraite, malgré une grève à la SNCF. Début 2008, il pousse les syndicats à signer un accord -sans la CGT, cette fois- amenant plus de flexibilité sur le marché du travail.

Ses relations avec les syndicats ont atteint un sommet de complexité avec la loi sur le dialogue social votée cet été. Le texte transcrit un accord signé par le patronat, la CGT et la CFDT, réformant les règles de représentativité syndicale, mais y ajoute une remise en cause des 35 heures instaurées par son homologue socialiste, Martine Aubry.

Le leader de la CFDT François Chérèque constate aujourd'hui "*un désaccord de fond entre Xavier Bertrand et nous*". Le dialogue s'est également tendu avec la patronne du Medef, Laurence Parisot, après l'échec des négociations sur la pénibilité au travail.

Xavier Bertrand, qui se dit "*social*" et "*libéral*", avertit qu'il va "*suivre de près*" ce dossier, comme "*d'autres aussi*", dans ses nouvelles fonctions. Il quitte le gouvernement, à la demande du président, pour piloter son parti et renouer avec le Parlement. Nouveau départ donc pour cet ex courtier en assurances âgé de 43 ans, qui fit ses premiers pas de militant RPR à 16 ans, d'élu local en 1989, de député en 2002, réélu en 2007, dans son fief picard de Saint Quentin.

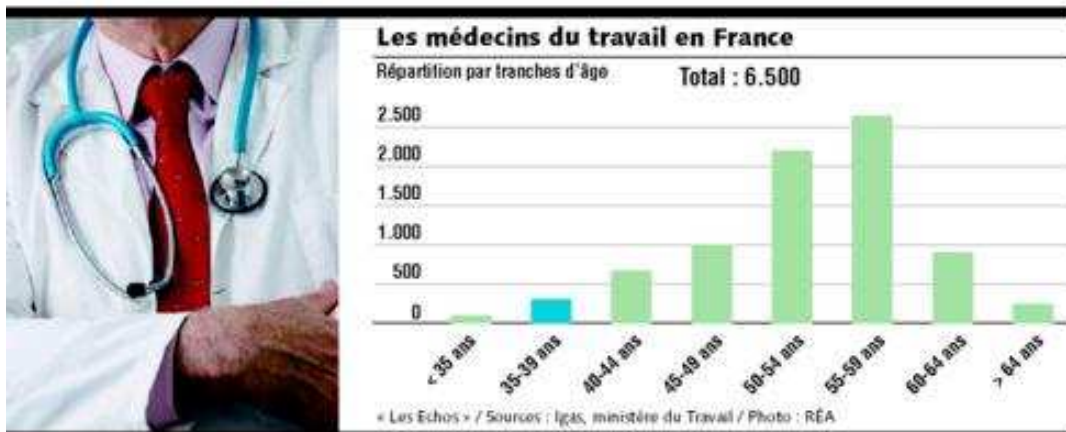
"*J'ai adoré être député de 2002 à 2004 et je crois que je vais adorer l'être à nouveau*", assure le ministre sortant qui retrouvera son siège au Palais-Bourbon, et ses collègues du groupe UMP où il entend "*jouer un rôle*" face à leur chef de file Jean-François Copé, écarté du gouvernement. "*Certains veulent nous voir concurrents, mais nous sommes très complémentaires*", assure-t-il à propos de sa future cohabitation avec ce "*bébé Chirac*" qui, lui, affiche déjà des ambitions présidentielles pour 2017. Pour certains, comme cet ancien ministre de la "*chiraquie*" : "*c'est pas une bonne nouvelle pour Copé*".

Xavier Bertrand entend aussi continuer à creuser son sillon à la tête "du parti du président", qu'il veut remettre en ordre de marche, en vue des prochaines échéances électorales.

Les partenaires sociaux au chevet de la médecine du travail

Syndicats et patronat doivent s'entendre pour réformer la médecine du travail. Au coeur de la négociation, les circuits de financement, la gouvernance du système et les missions des services de santé au travail

13



Syndicats et patronat démarrent aujourd'hui des négociations en vue de réformer la médecine du travail, « un système aux grandes potentialités qui n'atteint pas ses véritables objectifs », si l'on en croit un avis adopté l'an dernier par le Conseil économique et social. « C'est une négociation sous contrainte », estime Jean-Marc Bilquez, secrétaire confédéral FO. Le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a en effet fixé une feuille de route précise aux partenaires sociaux l'été dernier.

Le gouvernement demande d'abord un changement de la gouvernance du système, aujourd'hui géré par les seuls employeurs. Il propose une gestion paritaire des conseils d'administration des services de santé au travail interentreprises. Le ministre suggère aussi de modifier le système de financement, accusé de mal assurer l'indépendance des médecins vis-à-vis des employeurs. Les cotisations seraient à l'avenir collectées par les Urssaf. Elles pourraient être déconnectées du nombre de visites médicales effectuées. Trop nombreux et éclatés, les services seraient regroupés pour mieux assurer leurs tâches.

Autre chantier, l'amélioration du suivi des salariés « atypiques » : saisonniers, employés des entreprises sous-traitantes et salariés à domicile. Enfin et surtout, la mission du médecin pourrait être en quelque sorte renversée : au lieu de décider de l'aptitude du salarié, il constaterait des contre-indications ou son inaptitude en raison de son état de santé.

Echéance impossible à tenir

Le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux d'aboutir à un accord d'ici à la fin février, échéance que ceux-ci estiment, à l'unanimité, impossible à tenir. L'exécutif transposera ensuite les mesures préconisées dans la loi. « L'Etat devra reprendre l'intégralité du contenu de l'accord, prévient le Medef. Il n'est pas question qu'il fasse son marché en choisissant uniquement ce qui lui convient. »

Sur le fond, « la négociation n'a aucune raison de ne pas aboutir, car le sujet n'est pas particulièrement polémique », juge Jean-Louis Malys (CFDT).

Même si les points d'achoppement ne manquent pas. « *La vraie question, c'est la gouvernance, estime Bernard Salengro (CGC). Il y a un problème d'indépendance de certains services vis-à-vis des entreprises.* » Autre sujet de friction, le gouvernement propose de déléguer des tâches aux infirmiers, ce que rejettent certains syndicats.

Le Medef refuse aussi que les Urssaf collectent les cotisations. « *Il n'est pas question de faire entrer la médecine du travail dans le champ de la Sécurité sociale* », explique l'organisation patronale. « *Ce serait pourtant cohérent, répond Daniel Prada (CGT). La Sécurité sociale joue déjà un rôle dans ce domaine au travers du risque accidents du travail et maladies professionnelles.* »

Pascale Coton (CFTC) espère que cette négociation permettra de « *redorer le blason de la médecine du travail* ». Le métier peine cruellement à attirer les étudiants en médecine : moins de 80 internes par an sortent des filières de formation. Or, plus de la moitié des médecins du travail ont plus de 50 ans. D'ici à cinq ans, 1.700 d'entre eux, soit un sur quatre, partiront à la retraite. « *Certaines entreprises ont déjà du mal à remplir leurs obligations parce qu'elles ne trouvent pas de médecin* », s'alarme le Medef.

Les échos 16 janvier 2009

Indemnisation du chômage : la CGC en passe de rejeter l'accord

Le bureau national de la CGC a décidé de préconiser de refuser de signer l'accord sur l'assurance-chômage. Si cette décision est confirmée le 20 janvier, la CFDT sera le seul syndicat signataire. Une bonne performance pour la CGC chez les cadres aux dernières prud'homales.

Les nuages s'amoncellent au-dessus de l'accord sur l'assurance-chômage, dont l'avenir devient vraiment incertain. Après la CGT, FO et la CFTC, la CGC est en passe de rejeter ce texte, qui va donc probablement se retrouver signé par la seule CFDT. La centrale de l'encadrement n'a pas encore pris formellement sa décision. Mais, lundi dernier, son bureau national a décidé, à une « large majorité » selon plusieurs sources, de plaider dans ce sens. Motif principal invoqué : la réforme n'est pas une réponse adaptée à la crise, et la baisse des cotisations qui va mettre le régime en péril. C'est le comité directeur de la CGC, où votent les dirigeants fédéraux en plus des 10 membres du bureau, qui doit officiellement trancher mardi. Mais une majorité de fédérations serait prête à suivre le bureau national. C'est en particulier le cas de la plus importante d'entre elles, la métallurgie, qui a pris sa décision mercredi. La CFDT isolée

Le fait que ce soit celle du président de la CGC, Bernard Van Crayenest, ne signifie pas forcément que ce dernier voie cela d'un bon oeil. Mais si le leader syndical aurait préféré un paraphe, il s'est gardé d'exprimer de quelconques états d'âme une fois que le bureau national a tranché. Il est vrai qu'il marche actuellement sur des oeufs : les critiques montent en interne sur sa gestion trop personnelle de la fusion qui se prépare avec l'Unsa. En outre, la bonne performance de la CGC chez les cadres aux élections prud'homales accroît les réticences à se marier avec une organisation généraliste mais peu implantée dans le privé. D'autant que, dans l'immédiat, la confédération de l'encadrement n'est pas menacée, grâce à sa dimension catégorielle, par la réforme de la représentativité. Et puis, le fait d'isoler la CFDT - qui pendant onze ans a toisé la centrale de l'encadrement du haut de sa victoire prud'homale chez les cadres - en ravit plus d'un en interne.

Contrairement à la CFTC, une non-signature ne serait pas une première : en 2000 déjà, la CGC n'avait pas paraphé la première version du plan d'aide au retour à l'emploi. Une chose est sûre : si la CGC rejette l'accord Unedic, l'Etat va se retrouver dans une position délicate, a fortiori si au moins deux non-signataires s'opposent formellement au texte. « C'est de la responsabilité des partenaires sociaux, il y a un accord qui est sur la table, moi j'espère qu'il sera signé. S'il n'est pas signé, ce sera au gouvernement de prendre ses responsabilités pour un certain nombre de dispositifs », a affirmé, hier, le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez.

Difficile d'agr er une convention qui n'aurait qu'une seule signature. Reste le sc nario d'une r ouverture des n gociations, comme en 2000. La pr sidente du Medef, Laurence Parisot, mardi dernier, l'a totalement exclu. Enfin, troisi me possibilit  : la reprise en main temporaire du r gime par l'Etat. Les partenaires sociaux ont prolong  jusqu'au 15 f vrier l'actuelle convention d'assurance-ch mage. LEILA DE COMARMOND

Le Monde 16 janvier 2009

L'UNSA-Police rompt avec sa maison m re, l'UNSA

R unis en congr s extraordinaire   Marseille, mercredi 14 janvier, 250 d l gu s de l'UNSA-Police, premier syndicat de gardiens et grad s, ont vot    l'unanimit  leur d safiliation de la centrale UNSA qu'ils d crivent " en perte de vitesse et de rep res politiques, cribl e de dettes et qui navigue d sormais   vue ". Le syndicat prend le nom d'" UNSA-Police le syndicat unique " en attendant une fusion avec le Syndicat g n ral de police, SGP-FO

Les  chos 16 janvier 2009

Sarkozy amortit la baisse du taux du Livret A, ramen    2,5 % jusqu'au 1er mai

Matignon, Bercy et la Banque de France plaident plut t pour une r mun ration   2 % du placement pr f r  des Fran ais. Apr s quelques heures de grande confusion, l'ex cutif a annonc  un geste en faveur des petits  pargnants, jug  n cessaire en cette p riode de crise.



Ce sera finalement 2,5 %. Apr s de longues h sitations et quelques heures de d clarations contradictoires entre Matignon et l'Elys e, l'ex cutif a d cid  de ramener le taux du Livret A de 4 %   2,5 %. Plus de 40 millions de Fran ais verront donc la r mun ration de leur Livret, qui conna t un engouement sans pr c dent depuis six mois, amoindrie de 1,5 point   compter du 1er f vrier 2009. La r mun ration du livret d' par- gne populaire va tomber parall lement de 4,5 %   3 %.

La baisse aurait pourtant d   tre plus brutale encore. En vertu de la formule math matique instaur e en 2004 pour d politiser le sujet, le taux aurait en effet d  ressortir   seulement 2 %.

Mais Nicolas Sarkozy en a décidé autrement. A la stricte application de la règle, il a préféré envoyer un signe aux Français sur leur produit d'épargne préféré. Allant à l'encontre de l'avis de Bercy et de la Banque de France et contraignant François Fillon à se livrer à un véritable exercice d'équilibrisme.

En effet, mercredi matin, Bercy jugeait encore « *très probable* » que le taux du Livret A soit fixé à 2 %, un niveau préservant largement à ses yeux le pouvoir d'achat des Français puisque l'inflation n'est plus actuellement que de 1 %. Hésitant depuis quelques jours, le Premier ministre avait semblé se rallier à cet avis en défendant l'application de « *la règle sans coup de pouce* » sur le taux du Livret A. « *Fillon voulait 2 %* », glissait hier un proche du président. Une telle option de la part d'un Premier ministre toujours soucieux de limiter la dépense publique et de se référer aux règles pour éviter les surenchères pouvait être cohérente. Le problème est qu'il avait abordé le sujet avec le chef de l'Etat le matin et que les deux hommes étaient précisément convenus d'un « *coup de pouce* ».

Bug de communication

Qu'il s'agisse d'un bug de communication ou de l'expression d'un désaccord de fond, cela n'en reste pas moins un couac. Hier, au sein de l'exécutif, personne ne comprenait ce qui avait poussé François Fillon à s'exposer de la sorte, mais chacun s'accordait à dédramatiser. Après le premier rectificatif signifié mercredi soir au « Monde » par un conseiller de l'Elysée, le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel, a reconnu hier matin sur RTL qu'il y avait un « *débat au sein du gouvernement* ».

Evitant de démentir lui-même son Premier ministre, Nicolas Sarkozy a laissé François Fillon annoncer la nouvelle et tenter de préserver les apparences en s'appuyant sur les « *recommandations du gouverneur de la Banque de France* », Christian Noyer. Ce dernier, qui n'avait pourtant eu de cesse de défendre l'application mécanique de la formule de calcul au cours des derniers jours, venait finalement de préconiser de contenir la baisse du taux à 2,5 %.

Nouvel ajustement en mai

Un véritable coup de pouce aurait été d'aller au-delà de ces recommandations, a donc assuré François Fillon. Et d'expliquer en substance qu'il avait été mal compris : « *Tout le monde a considéré que la formule [mathématique, NDLR] aboutissait à 2 %. Dans notre esprit, cela a toujours été 2,5 %.* »

Dans la foulée, Christine Lagarde a entériné la décision en annonçant que le taux serait bien fixé à 2,5 % à compter du 1er février 2009. « *Le pouvoir d'achat du Livret A sera ainsi largement préservé, compte tenu de la baisse de l'inflation constatée depuis six mois*, a expliqué la ministre de l'Economie. *La baisse du taux du Livret A contribuera également au plan de relance en réduisant les taux d'intérêt applicables à la construction de logements sociaux* », dont le financement est assis sur la collecte du Livret A. Bercy a aussi promis quelques évolutions dans le mode de fixation du taux afin d'éviter les décrochages trop brutaux à l'avenir. Celui-ci sera désormais déterminé tous les trimestres. Rendez-vous le 1er mai pour un nouvel ajustement.

ELSA FREYSSINET ET GUILLAUME MAUJEAN

Le Figaro 16 janvier 2009

SNCF : SUD-rail ou la stratégie du blocage

À deux mois des élections professionnelles à la SNCF, le syndicat ne recule devant rien pour se faire entendre et convaincre les cheminots.

Il commence à vraiment faire peur à la direction de la SNCF. Et il y a de quoi. SUD-rail s'est clairement lancé dans une vaste campagne de blocage de l'entreprise publique. Son objectif : montrer ses muscles face à son puissant concurrent qu'est la CGT et se présenter comme le seul vrai syndicat contestataire capable de faire plier Guillaume Pepy, le président de la SNCF.

Christian Mahieux, patron de SUD-rail, a réussi son coup mardi. En quelques heures, il a poussé la SNCF à fermer la gare de Saint-Lazare, à Paris, en déclenchant une grève surprise après l'agression la veille d'un conducteur du RER A. Plus fort encore, SUD-rail a mis en colère Nicolas Sarkozy, qui a demandé mercredi à la SNCF de «s'excuser» et d'«indemniser» les voyageurs. Dès mercredi soir, Guillaume Pepy, le président de la SNCF, a annoncé que «toutes les personnes qui voyagent par la gare Saint-Lazare seront indemnisées de 30 à 50 euros sur leur abonnement mensuel du mois prochain».

Au lendemain de ce coup de force, il ne faisait aucun doute aux yeux de la SNCF que ni les autres syndicats ni les cheminots se seraient jamais lancés dans ce «débrayage sauvage si SUD-rail n'avait pas remonté tout le monde». Selon un cadre de la direction, SUD-rail aurait même «instrumentalisé un problème de sécurité pour relancer un mouvement moribond». La grève de mardi à Saint-Lazare a conclu en apothéose un conflit déclenché par SUD-rail le 14 décembre. Un mois de bagarre avec les voyageurs au milieu du champ de bataille : à croire que SUD-rail voulait refaire 1995.

Le lait sur le feu

La grève à tout-va est la stratégie politique de SUD qui, depuis plusieurs semaines, ne recule devant rien. Le syndicat a obtenu 15 % des voix lors des élections professionnelles de 2006 de la SNCF. Il compte faire mieux le 23 mars lors du prochain scrutin et espère bien talonner voire faire tomber des bastions de la CGT. Déjà très puissant à Paris Saint-Lazare ou à Metz-Nancy, SUD-rail se verrait bien jouer les trublions arnacho-syndicalistes un peu partout en France. La loi sur la représentativité syndicale votée en août lui donne en tout cas des raisons d'y croire. Celle-ci dispose que chaque liste doit rassembler au moins 10 % des voix aux élections professionnelles dans les entreprises pour pouvoir y voter un accord. Du coup, lors des élections de mars à la SNCF, les cheminots pourraient décider de voter utile, donc de porter leurs voix vers les syndicats qui pèsent déjà lourd comme la CGT et SUD-rail, bien sûr.

La direction de la SNCF surveille comme le lait sur le feu l'évolution des clivages électoraux chez ses cheminots. Elle craint un renforcement de SUD-rail face à la CGT-cheminots de Didier Le Reste. «La situation est tenable avec une CGT à 40 % et SUD à 15 %, comme c'est actuellement le cas au niveau national, explique un cadre de la SNCF. Mais dans les établissements où SUD fait jeu égal avec la CGT à 25 ou 30 %, ça peut vite être ingérable.» Si, bon an mal an, la direction arrive à trouver un modus vivendi avec Didier Le Reste, c'est une tout autre histoire avec Christian Mahieux, que ses détracteurs décrivent comme un «gauchiste» et un «dangereux activiste». Autant dire que Guillaume Pepy croise les doigts pour que les élections de mars ne soient pas favorables à SUD-rail. Si Christian Mahieux devait faire le plein des suffrages cheminots, la SNCF en deviendrait ingouvernable alors qu'elle entre dans une période délicate : celle de l'ouverture du transport de voyageurs à la concurrence.

Un discours quasiment consumériste

Autant qu'un renforcement de SUD-rail au niveau national, la direction de la SNCF craint que sa bête noire multiplie de bons scores locaux. Là où le syndicat serait en tête, ce serait autant de foyers pour des grèves locales très dures comme celles de Saint-Lazare à Paris. Tous les moyens sont bons pour parler plus fort que la CGT et tenir des grèves plus longues que les siennes. «SUD n'est plus uniquement le syndicat révolutionnaire que l'on a décrit pendant des années, explique un cadre de la SNCF. Il est dans une logique électoraliste et maintient l'illusion qu'il est le seul à répondre aux attentes individuelles des cheminots. L'idéologie est bien loin.»

SUD-rail tient un double discours. Un discours politique : la rhétorique de la lutte des classes lui sert à se présenter comme le seul rempart solide face au libéralisme et à la direction de la SNCF ; et un discours plus syndical, quasiment consumériste en fait : le syndicat est là pour défendre les intérêts de chacun. « Il y a peu de militants de Lutte ouvrière chez SUD mais en revanche beaucoup de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), analyse un spécialiste du sujet. On explique cela par le fait que SUD-rail est né dans les strates anticommunistes, soit trotskistes, soit antistaliniennes. »

Pour grossir les rangs de SUD-rail, ses militants font du porte-à-porte à la SNCF pour débaucher les adhérents déçus qui ne se sentent pas bien défendus par les autres syndicats. À Noël, alors qu'un préavis de grève déposé par FO avait été jugé abusif par la direction de la gare du Nord, à Paris, les militants de SUD-rail sont entrés en scène et ont distribué un tract explicite : « Tu as été lésé lors de la dernière grève ? Tu refuses d'être le dindon de la farce ? Fais-toi connaître auprès des délégués SUD-rail. » De même, le syndicat de Christian Mahieux fournit aux cheminots un formulaire prérempli qu'ils n'ont qu'à retourner à la direction lorsque celle-ci leur demande des explications.

Rendre la vie impossible à 400 000 personnes

À la différence des autres organisations, qui disent défendre les intérêts de « tous les cheminots », SUD-rail ne fait de l'œil qu'à ceux qui ont une grande capacité de nuisance : les agents de conduite, les aiguilleurs et les contrôleurs, trois catégories au sein desquelles il a fini par être très bien représenté. Une fois assuré de leur soutien, SUD-rail lance des grèves sous n'importe quel prétexte. Les agents de conduite de Saint-Lazare veulent continuer à dormir dans le foyer de la gare et refusent de se rendre à la gare du Nord voisine pour y passer la nuit ? Grève ! La grille horaire d'hiver et les nouveaux rythmes de travail ne conviennent pas aux agents SNCF ? Grève ! Les agents d'aiguillage sont fatigués de la surcharge de travail que leur donne la grève de leurs collègues conducteurs ? Grève ! Les grèves s'enchaînent et se transforment en mouvement fourre-tout où chacun y va de sa petite revendication. Le principal, pour SUD-rail, est de semer la zizanie, de faire plaisir à tout le monde et de déstabiliser la direction de l'entreprise sans jamais se soucier du sort des voyageurs en rade. À Saint-Lazare, pendant un mois, SUD-rail s'est aussi ingénié à rendre la vie impossible à 400 000 personnes chaque jour.

« Béton sur les questions juridiques »

Chaque année, SUD-rail a traditionnellement recours à la « grève de Noël ». Grâce à cette spécialité maison, les agents d'astreinte peuvent passer Noël au chaud en famille tout en étant couverts par un préavis de grève. « Ces mouvements de confort sont suivis par le noyau, souvent plus des militants SUD-rail que de simples sympathisants », explique un cadre de la SNCF. De telles grèves sont également organisées le week-end le reste de l'année. À tour de rôle, les conducteurs d'astreinte le samedi et le dimanche restent chez eux. Selon nos informations, ce mouvement a déjà duré dix week-ends d'affilée à la gare du Nord à Paris. C'est confortable pour le gréviste, qui reste chez lui et ne perd pas grand-chose sur sa fiche de paye. En revanche, c'est très pénalisant pour l'entreprise.

SUD-rail a remis récemment au goût du jour la grève de 59 minutes... mais en la radicalisant. Traditionnellement, les cheminots ont recours à ce subterfuge pour bloquer l'entreprise à moindre frais. Au moment de leur prise de service, ils se déclarent grévistes pour une heure moins une minute. Ils assurent ensuite leur journée normalement. Un conducteur qui ne prend pas son service à l'heure contraint la SNCF à annuler son train et les correspondances ne sont pas assurées. À l'échelle de l'entreprise, la multiplication de ces grèves de 59 minutes désorganise tout.

En décembre, SUD-rail a raffiné le supplice avec la «grève de 59 minutes tournante» : elle reprend le principe de la grève de 59 minutes mais l'ancre dans la durée. Le 14 décembre à Saint-Lazare, deux préavis avaient été déposés simultanément : l'un pour une grève illimitée de 24 heures, l'autre pour un mouvement de 59 minutes. Ce dispositif a permis aux cheminots d'alterner journée de travail, une grève de 24 heures et une grève de 59 minutes. Avec ce système, 40 % des cheminots ne travaillent pas mais ce ne sont jamais les mêmes au même moment. C'est efficace et cela peut durer indéfiniment. Cette nouvelle forme de grève vient d'une faille de la loi sur le service minimum que SUD-rail a su exploiter. «Ce syndicat est béton sur toutes les questions juridiques, explique un porte-parole d'organisation concurrente. Régulièrement, ils n'hésitent pas à attaquer juridiquement la SNCF.»

Une faille dans la loi

La loi sur le service garanti dans les transports oblige en effet tous les grévistes à se déclarer 48 heures avant le lancement du conflit. Ainsi la SNCF peut organiser ses plans de transport en cas de mouvement social et mieux communiquer les horaires de trains aux voyageurs. Mais le service minimum n'empêche pas un salarié de rejoindre un mouvement en cours de route ou de rejoindre une grève à laquelle il aurait cessé de participer. D'où la possibilité de travailler le lundi, faire grève cinquante-neuf minutes le mardi et grève toute la journée du mercredi.

Autre faille de la loi : chaque cheminot doit déclarer son intention de faire grève mais rien ne l'empêche de changer d'avis. Un principe que SUD-rail a vite su exploiter : ses militants se déclarent grévistes avant de finalement se raviser et venir travailler. Résultats : ils ne perdent pas un centime de salaire mais ils ne sont pas prévus dans les plans de transport de la journée quand ils se présentent à leur établissement. Les intégrer complique autant les choses que s'ils avaient fait grève. Autant dire que lorsque SUD-rail utilise toutes ces astuces en même temps, la SNCF n'est pas loin de dérailler